



CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2023

Le Conseil municipal de la commune de LASSAY-LES-CHÂTEAUX, légalement convoqué le 28 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, le lundi 03 avril 2023 à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Jean RAILLARD, Maire.

CONSEILLERS : En exercice : **19** - Présents : **12** - Pouvoir(s) : **6** - Votants : **18**

Présent(s) : J. RAILLARD – S. SOULARD – M. RIGOUIN – B. LANDAIS – C. ALLAIN – F. BEAUDUCEL – C. MOREAU – T. LEBLANC – S. SAINT-ELLIER – C. BEAUDOUIN – C. BORDERIE – J. DELAUNAY

Marie CONNEAU a donné pouvoir à Soizick SOULARD
Marie-France THELIER a donné pouvoir à Michel RIGOUIN
Martine POUSSIER a donné pouvoir à Jean RAILLARD
Claudette MAIRE a donné pouvoir à Thierry LEBLANC
Alain LECOQ a donné pouvoir à Julien DELAUNAY
Benoît GAUTIER a donné pouvoir à Caroline BORDERIE

Absente excusée : Delphine LEROY

Secrétaire de séance : Monsieur Sylvain SAINT-ELLIER a été désigné secrétaire de séance.

Adoption du compte rendu de la séance précédente : 13 mars 2023 à l'unanimité.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir :

- Organisation – Dates d'ouverture et de fermeture de la piscine pour la saison 2023

Le Conseil municipal donne son accord pour ajouter ce point à l'ordre du jour de la séance.

ORDRE DU JOUR

Affaires générales :

- Patrimoine – Cession du pont du château – Désaffectation et déclassement
- Patrimoine – Cession pour partie de chemins ruraux et voies communales – Enquête publique

Affaires financières :

- Budget général – Approbation du compte de gestion de l'exercice 2022
- Budget lotissement des Vallons – Approbation du compte de gestion de l'exercice 2022
- Budget Chambre funéraire – Approbation du compte de gestion de l'exercice 2022
- Budget général – Approbation du compte administratif de l'exercice 2022
- Budget lotissement des Vallons – Approbation du compte administratif de l'exercice 2022
- Budget Chambre funéraire – Approbation du compte administratif de l'exercice 2022
- Budget général – Affectation du résultat de l'exercice 2022
- Budget lotissement des Vallons – Affectation du résultat de l'exercice 2022
- Budget Chambre funéraire – Affectation du résultat de l'exercice 2022
- Vote des taux des impôts directs locaux 2023
- Vote des participations et des subventions communales pour l'exercice 2023
- Frais de scolarité 2023
- Budget général – Approbation du budget primitif de l'exercice 2023
- Budget lotissement des Vallons – Approbation du budget primitif de l'exercice 2023
- Budget Chambre funéraire – Approbation du budget primitif de l'exercice 2023

Informations et questions diverses :

PATRIMOINE – CESSION PONT DU CHATEAU – DESAFFECTATION ET DECLASSERMENT

N° 2023-020

Rapporteur : J. RAILLARD

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il convient de reprendre une délibération pour désaffecter et déclasser le pont du château de Lassay s'agissant d'un bien relevant du domaine public communal.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L.2121-29 portant sur la compétence du Conseil municipal en matière de règlement des affaires de la Commune,

Vu la délibération N° 2023-007, en date du 16 janvier 2023, relative à la cession de la partie communale du pont à M. Mme DE MONTALEMBERT,

Considérant qu'il s'agit d'un bien relevant du domaine public communal et qu'il convient de le désaffecter et le déclasser,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

ARTICLE 1

D'autoriser Monsieur le Maire à désaffecter et déclasser la partie du pont du château appartenant à la Commune en vue de sa cession aux propriétaires du Château, M. Mme DE MONTALEMBERT.

Vote : Pour : à l'unanimité

**ENQUETE PUBLIQUE – CESSION POUR PARTIE DE CHEMINS RURAUX ET VOIES COMMUNALES A
DES PROPRIETAIRES RIVERAINS**

N° 2023-021

Rapporteur : J. RAILLARD

Monsieur le Maire informe les conseillers que suite à une visite sur place de quelques élus, il convient de retirer la demande d'acquisition d'une partie du chemin se situant lieu-dit « Montfoucault » à Melleray-la-Vallée.

Considérant la demande de particuliers pour l'acquisition de section ou totalité de chemins ruraux et voies communales bordant leur propriété, à savoir :

- 1) CR n°1 lieu-dit « L'Aurière » par M. LEFOULON Fabrice et Mme GOUGEON Amandine
- 2) CR lieu-dit « La Basse Monnerie » par M. EMERY Alexandre
- 3) CR lieu-dit « La Haute-Cour – Niort-la-Fontaine » par M. BRICARD Mickaël
- 4) CR n°35 lieu-dit « Les Jacquettes – Niort-la-Fontaine » par M. TOUTAIN Alexandre et Mme VIVIER Amélie

Considérant que ces sections de chemins et de voies ne sont pas d'utilité publique et que rien ne s'oppose à ce qu'elles soient retirées de la voirie communale,

Une enquête publique est nécessaire et sera réalisée pour le déclasserment et l'aliénation de ces chemins ruraux et voies communales.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

ARTICLE 1

De prendre note de l'enquête publique pour la cession de chemins ruraux et de voies communales au profit des propriétaires riverains.

ARTICLE 2

D'autoriser Monsieur le Maire à désigner le commissaire-enquêteur pour cette enquête publique.

ARTICLE 3

D'adopter le projet de cessions pour partie de chemins ruraux et/ou voies communales.

ARTICLE 4

De fixer le prix à 5,00 € le m², étant précisé que les droits des tiers sur ces sections et notamment les droits de passage, au cas où il en existerait, seront expressément réservés.

ARTICLE 5

D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ces cessions.

ARTICLE 6

De désigner l'étude ANC53 Maîtres LEROUX-BLANDIN et LOMBART, notaires, pour établir les actes de vente qui seront dressés à l'issue de l'enquête publique.

Article 7

D'informer les futurs acquéreurs que tous les frais relatifs à ces cessions de chemins ruraux et de voies communales seront à leur charge.

Vote : Pour : à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LANDAIS, Adjoint aux finances, pour présenter le travail de la commission des finances et les délibérations relatives aux budgets (Général, Lotissement et Chambre funéraire).

**FINANCES - BUDGET GÉNÉRAL -
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2022**

N° 2023-022

Rapporteur : B. LANDAIS

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L1612-12 disposant que le vote du compte administratif par l'organe délibérant doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu le compte de gestion 2022 produit par le Comptable public,

Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité,

Considérant que les dépenses et les recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, du compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2022 sont concordantes et s'établissent comme suit :

2022	DEPENSES REALISEES en €	RECETTES REALISEES en €	EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE en €	SOLDE D'EXECUTION en €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 908 421,20	3 076 040,07	913 712,78	1 081 331,65
SECTION D'INVESTISSEMENT	951 752,34	528 794,21	-31 251,71	-454 209,84
RESULTAT GLOBAL SANS REPORTS				627 121,81
REPORTS D'INVESTISSEMENT	98 000,00			-98 000,00
RESULTAT GLOBAL				529 121,81

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

ARTICLE UNIQUE

D'approuver le compte de gestion de l'exercice 2022 de ce budget établi par le comptable public.

Vote : Pour : à l'unanimité

**FINANCES - BUDGET LOTISSEMENT DES VALLONS -
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2022**

N° 2023-023

Rapporteur : B. LANDAIS

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L1612-12 disposant que le vote du compte administratif par l'organe délibérant doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu le compte de gestion 2022 produit par le comptable public,

Considérant que les dépenses et les recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, du compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2022 s'établissent comme suit :

2022	DEPENSES REALISEES en €	RECETTES REALISEES en €	EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE en €	SOLDE D'EXECUTION en €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	140 021,92	141 847,02	1,00	1 826,10
SECTION D'INVESTISSEMENT	125 147,02	139 072,82		13 925,80
RESULTAT GLOBAL				15 751,90

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

ARTICLE UNIQUE

D'approuver le compte de gestion de l'exercice 2022 de ce budget établi par le comptable public.

Vote : Pour : à l'unanimité

**FINANCES - BUDGET CHAMBRE FUNERAIRE -
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2022**

N° 2023-024

Rapporteur : B. LANDAIS

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L1612-12 disposant que le vote du compte administratif par l'organe délibérant doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu le compte de gestion 2022 produit par le comptable public,

Considérant que les dépenses et les recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, du compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2022 s'établissent comme suit :

2022	DEPENSES REALISEES en €	RECETTES REALISEES en €	EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE en €	SOLDE D'EXECUTION en €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	13 491,26	26 729,60	99 504,36	112 742,70
SECTION D'INVESTISSEMENT	5 083,86	7 218,27	1 591,56	3 725,97
RESULTAT GLOBAL				116 468,67

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

ARTICLE UNIQUE

D'approuver le compte de gestion de ce budget, établi par le comptable public, pour l'exercice 2022.

Vote : Pour : à l'unanimité

**FINANCES - BUDGET GÉNÉRAL -
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022**

N° 2023-025

Rapporteur : B. LANDAIS

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L1612-12 disposant que le vote du compte administratif par l'organe délibérant doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu le compte de gestion 2022 produit par le Comptable public,

Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité,

Considérant que les dépenses et les recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, du compte de gestion du comptable public et du compte administratif de la Ville pour l'exercice 2022 sont concordantes, et s'établissent comme suit :

2022	DEPENSES REALISEES en €	RECETTES REALISEES en €	EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE en €	SOLDE D'EXECUTION en €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 908 421,20	3 076 040,07	913 712,78	1 081 331,65
SECTION D'INVESTISSEMENT	951 752,34	528 794,21	-31 251,71	-454 209,84
RESULTAT GLOBAL SANS REPORTS				627 121,81
REPORTS D'INVESTISSEMENT				-98 000,00
RESULTAT GLOBAL				529 121,81

Le Maire ayant quitté la salle du Conseil municipal, en application des dispositions de l'article L2121-14 du CGCT, le Conseil municipal élit Monsieur Benoît LANDAIS en tant que Président de la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

ARTICLE UNIQUE

D'approuver le compte administratif de l'exercice 2022 du budget général.

Vote : Pour : à l'unanimité

FINANCES - BUDGET LOTISSEMENT DES VALLONS - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022

N° 2023-026

Rapporteur : B. LANDAIS

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L1612-12 disposant que le vote du compte administratif par l'organe délibérant doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu le compte de gestion 2022 produit par le comptable public,

Considérant que les dépenses et les recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, du compte de gestion du comptable public et du compte administratif du budget du lotissement des Vallons pour l'exercice 2022 sont concordantes, et s'établissent comme suit :

2022	DEPENSES REALISEES en €	RECETTES REALISEES en €	EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE en €	SOLDE D'EXECUTION en €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	140 021,92	141 847,02	1,00	1 826,10
SECTION D'INVESTISSEMENT	125 147,02	139 072,82		13 925,80
RESULTAT GLOBAL				15 751,90

Le Maire ayant quitté la salle du Conseil municipal, en application des dispositions de l'article L2121-14 du CGCT, le Conseil municipal élit Monsieur Benoît LANDAIS en tant que Président de la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

ARTICLE UNIQUE

D'approuver le compte administratif de l'exercice 2022 du budget du lotissement des Vallons.

Vote : Pour : à l'unanimité

**FINANCES - BUDGET CHAMBRE FUNERAIRE -
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022**

N° 2023-027

Rapporteur : B. LANDAIS

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L1612-12 disposant que le vote du compte administratif par l'organe délibérant doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu le compte de gestion 2022 produit par le comptable public,

Considérant que les dépenses et les recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, du compte de gestion du comptable public et du compte administratif du budget de la chambre funéraire de Lassay-les-Châteaux pour l'exercice 2022 sont concordantes, et s'établissent comme suit :

2022	DEPENSES REALISEES en €	RECETTES REALISEES en €	EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE en €	SOLDE D'EXECUTION en €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	13 491,26	26 729,60	99 504,36	112 742,70
SECTION D'INVESTISSEMENT	5 083,86	7 218,27	1 591,56	3 725,97
RESULTAT GLOBAL				116 468,67

Le Maire ayant quitté la salle du Conseil municipal, en application des dispositions de l'article L2121-14 du CGCT, le Conseil municipal élit Monsieur Benoît LANDAIS en tant que Président de la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

ARTICLE UNIQUE

D'approuver le compte administratif de l'exercice 2022 du budget de la chambre funéraire.

Vote : Pour : à l'unanimité

FINANCES - BUDGET GÉNÉRAL - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022

N° 2023-028

Rapporteur : B. LANDAIS

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L2311-5, R2311-11 et suivants fixant les règles d'affectation des résultats,

Vu la délibération n° 2023-025 relative aux résultats du compte administratif de l'exercice 2022,

Considérant les avis préparatoires de la commission des finances en date du 20 mars 2023,

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2022 fait apparaître les résultats suivants :

	RESULTATS 2022	DEPENSES REPORTEES	RECETTES REPORTEES	BESOIN DE FINANCEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 081 331,65			
SECTION D'INVESTISSEMENT	-454 209,84	98 000,00		-552 209,84

Considérant que lorsque le résultat global de la section de fonctionnement est positif il sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (affectation à l'article 1068),

Considérant que pour l'exercice 2022, la section de fonctionnement est excédentaire, il est possible d'affecter en investissement la somme 552 209,84 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

ARTICLE 1

D'affecter le montant de 529 121,81 € (1 081 331,65 – 552 209,84) au compte 002- excédent de fonctionnement reporté » du budget primitif de l'exercice 2023, au titre du résultat de l'exercice 2022.

ARTICLE 2

D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote : Pour : à l'unanimité

**FINANCES - BUDGET LOTISSEMENT DES VALLONS –
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022**

N° 2023-029

Rapporteur : B. LANDAIS

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L2311-5, R2311-11 et suivants fixant les règles d'affectation des résultats,

Vu la délibération n° 2023-026 relative aux résultats du compte administratif de l'exercice 2022,

Considérant les avis préparatoires de la commission des finances en date du 20 mars 2023,

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2022 fait apparaître les résultats suivants :

	RESULTATS 2022	DEPENSES REPORTEES	RECETTES REPORTEES	RESULTAT CUMULE
SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 826,10	0,00	0,00	1 826,10
SECTION D'INVESTISSEMENT	13 925,80			13 925,80
RESULTAT GLOBAL				15 751,90

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

ARTICLE 1

De reporter 1826,10 € au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté » du budget primitif de l'exercice 2023, au titre du résultat de l'exercice 2022.

ARTICLE 2

D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote : Pour : à l'unanimité

**FINANCES - BUDGET CHAMBRE FUNERAIRE -
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022**

N° 2023-030

Rapporteur : B. LANDAIS

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L2311-5, R2311-11 et suivants fixant les règles d'affectation des résultats,

Vu la délibération n° 2023-027 relative aux résultats du compte administratif de l'exercice 2022,

Considérant les avis préparatoires de la commission des finances en date du 20 mars 2023,

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2022 fait apparaître les résultats suivants :

	RESULTATS 2022	DEPENSES REPORTEES	RECETTES REPORTEES	RESULTAT CUMULE
SECTION DE FONCTIONNEMENT	112 742,70	0,00	0,00	112 742,70
SECTION D'INVESTISSEMENT	3 725,97	0,00	0,00	3 725,97
RESULTAT GLOBAL				116 468,67

Considérant que lorsque le résultat global de la section de fonctionnement est positif il sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (affectation à l'article 1068),

Considérant que pour l'exercice 2022, la section de fonctionnement est excédentaire et qu'il est prévu des travaux d'investissement en 2023, une partie du résultat de fonctionnement peut être affecté en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

ARTICLE 1

D'affecter le montant de 112 742,70 € au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté » du budget primitif de l'exercice 2023, au titre du résultat de l'exercice 2022 et 3 725,97 € au 001 « Excédent d'investissement reporté ».

ARTICLE 2

D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote : Pour : à l'unanimité

FINANCES - BUDGET GÉNÉRAL VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX 2023

N° 2023-031

Rapporteur : B. LANDAIS

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29 et les articles L2331-1 et suivants,
Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Considérant qu'il convient de fixer les taux d'imposition pour les taxes suivantes :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal a voté les taux suivants en 2022 :

- Taxe Foncier bâti : 26,88 % + 19,86 % = 46,74 %
- Taxe Foncier non bâti : 40,90 %

Considérant que la taxe d'habitation sur les résidences principales a disparu totalement en 2022 mais qu'il convient d'étudier la possibilité de fixer un taux pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS),

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

ARTICLE 1

De maintenir inchangés les taux communaux d'imposition pour l'exercice 2023 :

- Taxe Foncier bâti : 26,88 % + 19,86% = 46,74%
- Taxe Foncier non bâti : 40,90 %

ARTICLE 2

De fixer un taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) de 18,84 %.

D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces correspondantes.

Vote : Pour : à l'unanimité

FINANCES - BUDGET GÉNÉRAL
VOTE DES PARTICIPATIONS ET DES SUBVENTIONS VERSÉES POUR L'EXERCICE 2023

N° 2023-032

Rapporteur : B. LANDAIS

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L2121-29 portant sur la compétence du Conseil municipal en matière de règlement des affaires de la Commune,

Considérant les avis préparatoires de la commission des finances en date du 08 mars 2023,

Considérant les participations de la Commune à divers organismes et l'aide qu'elle peut apporter au tissu associatif local,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

ARTICLE UNIQUE

De voter les participations à différents organismes extérieurs et les subventions aux associations locales suivantes :

PARTICIPATIONS	2023 en €
CONTRIBUTIONS ORGANISMES REGROUPEMENT (65548)	
Parc Naturel Régional (PNR) Normandie Maine	2 650,00
Territoire d'énergie (ex SDEGM) : Entretien éclairage public et Guichet unique DT/DICT éclairage public	16 000,00
SIVOM (participation fonctionnement)	290 021,00
SIVU DES Petites Cités de Caractère (PCC)	354,00
CONSEIL NATIONAL DES Villes et Villages Fleuris (CNVVF)	175,00
SOUS TOTAL CONTRIBUTIONS ORGANISMES REGROUPEMENT (65548)	309 200,00
AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES (6558)	
Association des Maires et Adjoints	660,00
Association des Petites Cités de Caractère (PCC)	5 000,00
SIVU des Petites Cités de Caractère	5 040,00
FDGDON	600,00
POLLENIZ	600,00
OGEC Saint Sauveur	64 500,00
Classe ULIS	600,00
SOUS TOTAL	77 000,00

SUBVENTIONS	Budget 2023
A.D.M.R.	3 800,00
AFN du canton	500,00
Aide au Tiers Monde	600,00
A.M.A.P. (Association de maintien de l'agriculture paysanne)	600,00
APE Collège (voyage)	750,00
Association culturelle	2 000,00
Association des conciliateurs de Justice de la Cour d'Appel d'Angers	100,00
Association sportive du Collège Victor Hugo	0,00
Association sociale intercommunale (ASI)	1 787,20
CAUE	200,00
CENA (Cercle d'Etudes Nouvelles d'Anthropologie)	500,00
Classe de neige école privée Saint-Sauveur	0,00
Classe de neige école publique (1 année sur 2)	6 300,00
Club de la bonne entente Niort	150,00
Club de l'Amitié Lassay	1 100,00
Club de l'Amitié Melleray	0,00
Génération Mouvement (ancien nom : Club des Aînés La Baroche-Gondouin/St Julien-du-Terroux)	0,00
C.O.C. (Chapelles-Oratoires-Calvaires)	300,00
Coopérative école élémentaire publique (voyage scolaire)	0,00
Coopérative école maternelle publique (voyage scolaire)	0,00
Cyclo Club lasséen	500,00
Ecole BATUCADA	665,00
Enlassayvous (Union commerciale)	500,00
F.F.Randonnée	40,00
Familles Rurales	500,00
Familles Rurales - Y a d'la Joie	1 000,00
Football Club	5 000,00
La Barochéenne	0,00
La pétanque lasséenne	650,00
Les Amis de l'orgue de Lassay-les-Châteaux	900,00
Les Amis du Château de Lassay-les-Châteaux	1 500,00
Les Boucles de la Mayenne	19 000,00
Les Mains vertes	1 000,00
Les P'tits Lassynous	0,00
Niort animations	600,00
Office du Tourisme - Journée des Peintres	0,00
OGEC (voyage scolaire)	900,00
Saint-Fraimbault Animations	0,00
Société de Pêche "La Gaule Lasséenne"	800,00
Sporting Club (Hand-Ball, Tennis de Table, Gymnastique volontaire)	3 000,00
Tennis Club lasséen	2 500,00
Au fil des pages (anciennement Tournepage)	4 000,00
Les Entrelacés	20 000,00
Réserve (soutien au tissu associatif lasséen)	2 257,80
TOTAL SUBVENTIONS PERSONNES DE DROIT PRIVE (65748)	84 000,00

Vote : Pour : 17 ; Contre : 0 ; Abstention : 1 (C. BEAUDOUIN)

FRAIS DE SCOLARITÉ 2023

N° 2023-033

Rapporteur : B. LANDAIS

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment l'article L2321-2 relatif aux dépenses obligatoires de la Commune,

Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L212-4 relatif à la charge des écoles publiques incombant à la Commune,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, et la circulaire du 6 août 2007, prise pour son application, disposant que dans un principe d'équité au sein d'une même collectivité, les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public,

Considérant que la participation communale aux frais de fonctionnement des écoles privées pour les élèves est établie par référence aux dépenses de fonctionnement réalisées dans les écoles publiques de la Commune,

Considérant que les dépenses de fonctionnement afférentes aux écoles publiques de la commune de Lassay-les-Châteaux s'élèvent à 976,39 € par élève, sur la base de l'exercice budgétaire 2022, telles qu'elles apparaissent dans le tableau ci-dessous :

ECOLES PUBLIQUES - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	2022
Rémunération (Adjointes techniques)	67 168,74
Produits pharmaceutiques	193,58
Acquisition matériel	2 901,03
Label école numérique	3 703,47
Entretien bâtiment	12 847,43
Eau	1 926,99
Electricité	3 178,98
Fuel (dépenses - recettes MC 16% des dépenses)	25 369,30
France télécom (tél + internet)	1 830,71
Assurance (forfait)	351,14
Fournitures scolaires	7 019,79
Produits entretien	2 225,97
Location - 2 copieurs	2 652,08
Maintenance - 2 copieurs	1 748,67
Maintenance informatique et autres	0,00
Transports collectifs - Piscine Mayenne	122,00
Nettoyage des locaux	2 478,18
TOTAL	135 718,06
ECOLES PUBLIQUES - NOMBRE D'ELEVES	2022
Elémentaire	81
Maternelle	58
TOTAL	139
Coût annuel par élève	976,39

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

ARTICLE 1

De fixer les frais de scolarité, pour l'exercice 2023, à **976,39 €** par élève scolarisé dans les écoles publiques de la Commune et domicilié en dehors de la commune de Lassay-les-Châteaux.

ARTICLE 2

De valider les montants ci-dessus pour le calcul de la contribution versée à l'OGEC Saint-Sauveur. Cette dernière s'élèvera, au titre de l'année 2023, à **976,39 €** par élève.

Vote : Pour : à l'unanimité

BUDGET GÉNÉRAL
APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2023

N° 2023-034

Rapporteur : B. LANDAIS

Vu l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales, relatif à l'adoption du budget de la Commune,

Vu la délibération n° 2023-025 relative aux résultats du compte administratif de l'exercice 2022,

Vu la délibération n° 2023-028 portant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2022,

Vu la délibération n° 2023-031 adoptant les taux communaux applicables aux impositions locales,

Vu la délibération n° 2023-032 portant sur les participations et subventions communales,

Considérant les avis préparatoires de la commission des finances en date du 20 mars 2023,

Considérant que le budget primitif proposé s'équilibre en fonctionnement et en investissement,

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES						
Chapitres	Libellés	Budget précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Vote	TOTAL (=RAR+Vote)
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
011	Charges à caractère général	806 340,00		947 700,00	947 700,00	947 700,00
012	Charges de personnel et frais	1 282 744,00		1 322 000,00	1 322 000,00	1 322 000,00
014	Atténuations de produits	37 725,00		38 725,00	38 725,00	38 725,00
022	Dépenses imprévues	45 184,39		58 859,00	58 859,00	58 859,00
65	Autres charges de gestion cour.	513 983,61		569 312,26	569 312,26	569 312,26
66	Charges financières	50 000,00		45 000,00	45 000,00	45 000,00
67	Charges exceptionnelles	4 600,19		13 903,74	13 903,74	13 903,74
68	Dotations aux provisions	2 500,00		2 500,00	2 500,00	2 500,00
	Autres					
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 743 077,19	0,00	2 998 000,00	2 998 000,00	2 998 000,00
023	Virement sect° d'investissement	864 568,60		400 000,00		
042	Op. d'ordre de transfert entre sect°	258 560,58		87 000,00		
043	Op. d'ordre à l'int. de la sect° fonct°					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 123 129,18		487 000,00	487 000,00	487 000,00
TOTAL		3 866 206,37	0,00	3 485 000,00	3 485 000,00	3 485 000,00
D 002	RESULTAT REPORTE OU ANTI.					
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		3 866 206,37		3 485 000,00	3 485 000,00	3 485 000,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
013	Atténuations de charges	33 000,00		33 000,00	33 000,00	33 000,00
70	Produits des services	205 000,00		223 200,00	223 200,00	223 200,00
73	Impôts et taxes	1 831 613,00		1 854 900,00	1 854 900,00	1 854 900,00
74	Dotations, participations	643 132,00		780 713,00	780 713,00	780 713,00
75	Autres prod. De gestion cour.	60 064,22		63 765,19	63 765,19	63 765,19
76	Produits financiers	2 000,00		300,00	300,00	300,00
77	Produits exceptionnels	99 841,53			0,00	0,00
	Autres					
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 874 650,75		2 955 878,19	2 955 878,19	2 955 878,19
042	Op. d'ordre de transfert entre sect°	77 842,84				
043	Op. d'ordre à l'int. de la sect°					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement						
TOTAL		77 842,84		0,00	0,00	0,00
R 002	RESULTAT REPORTE OU ANTI.	913 712,78		529 121,81	529 121,81	529 121,81
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		3 866 206,37		3 485 000,00	3 485 000,00	3 485 000,00

SECTION INVESTISSEMENT - CHAPITRES						
Chapitres	Libellés	Budget précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Vote	TOTAL (=RAR+Vote)
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
10	Dotations, fonds divers			5 800,00	5 800,00	5 800,00
16	Emprunts et dettes	118 153,12		177 000,00	177 000,00	177 000,00
20	Immobilisations incorporelles	594,00		60 000,00	60 000,00	60 000,00
204	Subventions équipement versées	226 965,02	98 000,00	197 550,00	197 550,00	295 550,00
21	Immobilisations corporelles	812 141,97		789 440,16	789 440,16	789 440,16
23	Immobilisations en cours	1 544 894,79		2 839 000,00	2 839 000,00	2 839 000,00
27	Autres immobilisations financières	1 025,39			0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		2 703 774,29	98 000,00	4 068 790,16	4 068 790,16	4 166 790,16
040	Op. d'ordre de transfert entre sect°	77 842,84				
041	Opérations patrimoniales					
Total des dépenses d'ordre d'investissement			0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D 001	SOLDE NEGATIF REP. OU ANT.	31 251,71		454 209,84	454 209,84	454 209,84
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2 735 026,00	98 000,00	4 523 000,00	4 523 000,00	4 621 000,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
13	Subventions d'investissement	537 625,36		438 007,36	438 007,36	438 007,36
16	Emprunts dettes assim.	985 161,23		3 125 730,38	3 125 730,38	3 125 730,38
21	Immobilisations corporelles			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 522 786,59	0,00	3 563 737,74	3 563 737,74	3 563 737,74
10	Dotations, fonds divers et réserv.	264 494,60		557 258,10	557 258,10	557 258,10
18	Compte de liaison : affectation				0,00	0,00
26	Particip. créances rattachées à				0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières			13 004,16	13 004,16	13 004,16
024	Produits des cessions					
Total des recettes financières		264 494,60	0,00	570 262,26	570 262,26	570 262,26
45...2	Tot. Opé. pour cpte de tiers					
Total des recettes réelles d'investissement		1 787 281,19	0,00	4 134 000,00	4 134 000,00	4 134 000,00
021	Virement de la sect° de fonction.	864 568,60		400 000,00	400 000,00	400 000,00
040	Op. d'ordre de transfert entre sect°	83 176,21		87 000,00	87 000,00	87 000,00
041	Opérations patrimoniales				0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		947 744,81		487 000,00	487 000,00	487 000,00
TOTAL						
R001	SOLDE POSITIF REP. OU ANT.				0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		2 735 026,00	0,00	4 621 000,00	4 621 000,00	4 621 000,00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

ARTICLE 1

D'approuver les montants de recettes et de dépenses inscrits aux chapitres rappelés dans les tableaux d'équilibre du budget général pour l'exercice 2023, soit en section de fonctionnement 3 485 000,00 € et en section d'investissement 4 621 000,00 €

ARTICLE 2

De préciser que les crédits sont votés au niveau du chapitre pour chacune des sections budgétaires.

ARTICLE 3

D'autoriser le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote : Pour : 16 ; Contre : 0 ; Abstention : 2 (T. LEBLANC et C. MAIRE)

BUDGET LOTISSEMENT DES VALLONS
APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2023

N° 2023-035

Rapporteur : B. LANDAIS

Vu l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales, relatif à l'adoption du budget de la Commune,

Vu la délibération n° 2023-026 relative aux résultats du compte administratif de l'exercice 2022,

Considérant l'avis préparatoire de la commission des finances en date du 20 mars 2023,

Considérant que le budget primitif proposé s'équilibre en fonctionnement et en section d'investissement,

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES						
Chapitres	Libellés	Budget précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Vote	TOTAL (=RAR+Vote)
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
011	Charges à caractère général	6 000,00		6 000,00	6 000,00	6 000,00
012	Charges de personnel et frais				0,00	0,00
65	Autres charges de gestion cour.	5,00		5,00	5,00	5,00
022	Dépenses imprévues				0,00	0,00
Total des dépenses de fonctionnement		6 005,00		6 005,00	6 005,00	6 005,00
042	Op. d'ordre de transfert entre sect°	139 072,82		125 147,02	125 147,02	125 147,02
043	Op. d'ordre à l'int. de la sect° fonct°					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		139 072,82		125 147,02	125 147,02	125 147,02
D 002	RESULTAT REPORTE OU ANTI.					
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		145 077,82		131 152,02	131 152,02	131 152,02
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
013	Atténuations de charges				0,00	0,00
70	Produits des services				0,00	0,00
75	Autres prod. De gestion cour.	4 978,61		3 257,26	3 257,26	3 257,26
76	Produits financiers				0,00	0,00
77	Produits exceptionnels				0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		4 978,61		3 257,26	3 257,26	3 257,26
042	Op. d'ordre de transfert entre sect°	140 098,21		126 068,66	126 068,66	126 068,66
043	Op. d'ordre à l'int. de la sect°				0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		140 098,21		126 068,66	126 068,66	126 068,66
R 002	RESULTAT REPORTE OU ANTI.	1,00		1 826,10	1 826,10	1 826,10
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		145 077,82		131 152,02	131 152,02	131 152,02

SECTION INVESTISSEMENT - CHAPITRES						
Chapitres	Libellés	Budget précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Vote	TOTAL (=RAR+Vote)
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
20	Immobilisations incorporelles				0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles				0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserv.				0,00	0,00
13	Subventions d'investissement				0,00	0,00
16	emprunts et dettes			13 004,16	13 004,16	13 004,16
020	Dépenses imprévues				0,00	0,00
Total des dépenses d'investissement		0,00	0,00	13 004,16	13 004,16	13 004,16
040	Op. d'ordre de transfert entre sect°	140098,21		126 068,66	126 068,66	126 068,66
041	Opérations patrimoniales					
Total des dépenses d'ordre d'investissement		140 098,21	0,00	126 068,66	126 068,66	126 068,66
D 001	SOLDE NEGATIF REP. OU ANT.					
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		140 098,21	0,00	139 072,82	139 072,82	139 072,82
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
16	Emprunts et dettes assimilées	1025,39	0,00		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles				0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles				0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserv.				0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 025,39	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonction.				0,00	0,00
040	Op. d'ordre de transfert entre sect°	139072,82		13 925,80	13 925,80	13 925,80
041	Opérations patrimoniales				0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		139 072,82	0,00	13 925,80	13 925,80	13 925,80
R001	SOLDE POSITIF REP. OU ANT.			125 147,02	125 147,02	125 147,02
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		140 098,21	0,00	139 072,82	139 072,82	139 072,82

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

ARTICLE 1

D'approuver les montants de recettes et de dépenses inscrits aux chapitres rappelés dans les tableaux d'équilibre du budget Lotissement Vallons pour l'exercice 2022, soit en section de fonctionnement 131 152,02 € et en section d'investissement 139 072,82 €.

ARTICLE 2

De préciser que les crédits sont votés au niveau du chapitre pour chacune des sections budgétaires.

ARTICLE 3

D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote : Pour : à l'unanimité

BUDGET CHAMBRE FUNERAIRE APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2023

N° 2023-036

Rapporteur : B. LANDAIS

Vu l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales, relatif à l'adoption du budget de la Commune,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2023-027, relative aux résultats du compte administratif de l'exercice 2022,

Considérant l'avis préparatoire de la commission des finances en date du 20 mars 2023,

Considérant que le budget primitif proposé s'équilibre en section de fonctionnement et en section d'investissement,

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES						
Chapitres	Libellés	Budget précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Vote	TOTAL (=RAR+Vote)
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
011	Charges à caractère général	20 049,00		21 800,00	21 800,00	21 800,00
012	Charges de personnel et frais	3 000,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00
022	Dépenses imprévues	122,56		3 500,00	3 500,00	3 500,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00			0,00	0,00
66	Charges financières	100,00		4 500,00	4 500,00	4 500,00
67	Charges exceptionnelles			200,00	200,00	200,00
	Autres					
Total des dépenses réelles de fonctionnement		23 281,56		33 000,00	33 000,00	33 000,00
023	Virement sect° d'investissement	97 615,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
042	Op. d'ordre de transfert entre sect°	7 218,44		7 500,00	7 500,00	7 500,00
043	Op. d'ordre à l'int. de la sect° fonct°					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		104 833,44		107 500,00	107 500,00	107 500,00
TOTAL						0,00
D 002	RESULTAT REPORTE OU ANTI.					
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		128 115,00		140 500,00	140 500,00	140 500,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
70	Produits des services	28 100,64		27 207,30	27 207,30	27 207,30
75	Autres prod. De gestion cour.	10,00		50,00	50,00	50,00
77	Produits exceptionnels	500,00		500,00	500,00	500,00
	Autres					
Total des recettes réelles de fonctionnement		28 610,64		27 757,30	27 757,30	27 757,30
042	Op. d'ordre de transfert entre sect°					
043	Op. d'ordre à l'int. de la sect°					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement						
TOTAL						
R 002	RESULTAT REPORTE OU ANTI.	99 504,36		112 742,70	112 742,70	112 742,70
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		128 115,00		140 500,00	140 500,00	140 500,00

SECTION INVESTISSEMENT - CHAPITRES						
Chapitres	Libellés	Budget précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Vote	TOTAL (=RAR+Vote)
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
16	Emprunts et dettes assimilées	10 000,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
21	Immobilisations corporelles	96 424,00		97 000,00	97 000,00	97 000,00
23	Immobilisations en cours	270 250,00		275 000,00	275 000,00	275 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement		376 674,00	0,00	377 000,00	377 000,00	377 000,00
D 001	SOLDE NEGATIF REP. OU ANT.					
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		376 674,00	0,00	377 000,00	377 000,00	377 000,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
001	Excédent d'investissement			3 725,97	3 725,97	3 725,97
10	Dotations - Fonds divers				0,00	0,00
16	Emprunts et dettes	270 249,00		265 774,03	265 774,03	265 774,03
Total des dépenses réelles d'investissement		270 249,00	0,00	269 500,00	269 500,00	269 500,00
021	Virement de la sect° de fonction.	97 615,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
040	Op. d'ordre de transfert entre sect°	7 218,44		7 500,00	7 500,00	7 500,00
041	Opérations patrimoniales					
Total des recettes d'ordre d'investissement		104 833,44	0,00	107 500,00	107 500,00	107 500,00
R001	SOLDE POSITIF REP. OU ANT.	1 591,56				
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		376 674,00	0,00	377 000,00	377 000,00	377 000,00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

ARTICLE 1

D'approuver les montants de recettes et de dépenses inscrits aux chapitres rappelés dans les tableaux d'équilibre du budget Chambre funéraire pour l'exercice 2022, soit **140 500,00 €** en section de fonctionnement et **377 000,00 €** en section d'investissement.

ARTICLE 2

De préciser que les crédits sont votés au niveau du chapitre pour chacune des sections budgétaires.

ARTICLE 3

D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote : Pour : à l'unanimité

Monsieur le Maire remercie Monsieur LANDAIS et le travail de l'ensemble des membres de la commission des finances, rappelle qu'il va falloir être vigilant sur le budget de fonctionnement et que le budget primitif de l'exercice 2023 est ambitieux pour notre commune.

ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC - DATES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DE LA PISCINE MUNICIPALE POUR LA SAISON 2023

N° 2023-037

Rapporteur : J. RAILLARD

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29 portant sur la compétence du Conseil municipal en matière de règlement des affaires de la Commune,

Considérant l'organisation des services municipaux, il paraît opportun de prévoir les dates d'ouverture et de fermeture de la piscine municipale pour la saison 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

ARTICLE UNIQUE

De fixer les dates d'ouverture et de fermeture de la piscine municipale comme suit :

- Ouverture au public : du lundi 22 mai au samedi 16 septembre 2023 inclus

De décider que la piscine sera fermée au public le vendredi 14 juillet et le mardi 15 août 2023.

Vote : Pour : à l'unanimité

INFORMATIONS

► **Compte-rendu des décisions prises par le Maire en exécution des délégations du Conseil municipal :**

Monsieur Jean RAILLARD rend compte au Conseil municipal des décisions qu'il a prises, depuis la dernière réunion, en vertu des délégations qui lui sont accordées :

Droit de préemption urbain :

Date	Adresse du bien	Référence cadastrale	Contenance	Suite donnée
07 mars 2023	28 Rue Saint-Sauveur 53110 LASSAY-LES-CHATEAUX	AC n° 538	87 m ²	Renonciation
17 mars 2023	Le Bourg de Lassay 53110 LASSAY-LES-CHATEAUX	ZD n° 249	3250 m ²	Renonciation

► **Kit Sutampu** : projet abandonné au niveau des PCC de la Mayenne (trop peu de demandes)

► **Etudiants Paris La Villette** : présents à Lassay les 12-13 et 14 avril 2023

► **Journées citoyennes** : nouvelles dates proposées 12 et 15 avril 2023

► **Information sur dotation du PNR Normandie-Maine** : biodiversité

► **Commerces** : ouverture d'une chocolaterie fin mars, d'un fleuriste fin mai et d'un bar à vins en juin 2023.

► **Boucles de la Mayenne** : 26 mai 2023 – Tableau pour organisation les 25 et 26 mai

► **Visite méthanisation à Charchigné** : vendredi 14 avril 2023 à 18h00

► **Permanences des élus :**

- Samedi 20 mai 2023 : MF. THELIER
- Samedi 27 mai 2023 : S. SOULARD
- Samedi 03 juin 2023 : M. CONNEAU
- Samedi 10 juin 2023 : B. LANDAIS
- Samedi 17 juin 2023 : M. RIGOUIN

► **Date prévisionnelle du prochain(s) Conseil(s)** : lundi 15 mai 2023

Fin de la séance à 22h45

N° DELIBERATION	OBJET
2023-020	PATRIMOINE - CESSION PONT DU CHÂTEAU - DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT
2023-021	ENQUETE PUBLIQUE - CESSION POUR PARTIE DE CHEMINS RURAUX ET VOIES COMMUNALES A DES PROPRIETAIRES RIVERAINS
2023-022	FINANCES - BUDGET GENERAL - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2022
2023-023	FINANCES - BUDGET LOTISSEMENT DES VALLONS - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2022
2023-024	FINANCES - BUDGET CHAMBRE FUNERAIRE - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2022
2023-025	FINANCES - BUDGET GENERAL - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022
2023-026	FINANCES - BUDGET LOTISSEMENT DES VALLONS - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022
2023-027	FINANCES - BUDGET CHAMBRE FUNERAIRE - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022
2023-028	FINANCES - BUDGET GENERAL - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022
2023-029	FINANCES - BUDGET LOTISSEMENT DES VALLONS - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022
2023-030	FINANCES - BUDGET CHAMBRE FUNERAIRE - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022
2023-031	FINANCES - BUDGET GENERAL - VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX 2023
2023-032	FINANCES - BUDGET GENERAL - VOTE DES PARTICIPATIONS ET DES SUBVENTIONS POUR L'EXERCICE 2023
2023-033	FINANCES - FRAIS DE SCOLARITE 2023
2023-034	BUDGET GENERAL - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2023
2023-035	BUDGET LOTISSEMENT DES VALLONS - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2023
2023-036	BUDGET CHAMBRE FUNERAIRE - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2023
2023-037	ORGANISATION - DATES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DE LA PISCINE SAISON 2023

NOM Prénom	PRESENT	SIGNATURE
RAILLARD Jean	x	
SOULARD Soizick	x	
RIGOUIN Michel	x	
CONNEAU Marie		S. SOULARD
LANDAIS Benoît	x	
THELIER Marie-France		M. RIGOUIN
ALLAIN Constant	x	
MAIRE Claudette		T. LEBLANC
BEAUDUCEL Fabienne	x	
LECOQ Alain		J. DELAUNAY
MOREAU Christine	x	
LEBLANC Thierry	x	
SAINT-ELLIER Sylvain	x	
POUSSIER Martine		J. RAILLARD
BEAUDOUIN Christophe	x	
LEROY Delphine		Excusée
GAUTIER Benoît		C. BORDERIE
BORDERIE Caroline	x	
DELAUNAY Julien	x	

Affiché le :

Retiré le :